

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article549>



# Conseil Départemental Spécial "Rapport Thélot" le 25 novembre

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: jeudi 4 novembre 2004

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

*Rapport Thélot :*

- Quel système éducatif propose-t-il ?
- Quelles mesures concrètes ?
- Quelles conséquences pour nos élèves, nos métiers, nos statuts, demain dans nos établissements ?



## Conseil départemental spécial

**Jeudi 25 novembre 2004**

**De 14 à 18 heures à Chalon/Saône**

Ce Conseil départemental\* sera principalement consacré au **rapport Thélot** et à la préparation de la **loi d'orientation** : présentation du rapport, analyse de ses propositions en regard de celles du SNES, réflexion sur les mobilisations éventuellement nécessaires.

Chaque S1 pourrait utilement préparer cette réunion en organisant préalablement un **débat** sur les propositions du rapport Thélot (cf. articles dans *L'US* et brochure parus ou à paraître).



### \*Nota

– Le Conseil départemental est, entre les congrès, l'instance où les S1 peuvent se faire entendre, débattre, apporter et recevoir des informations, mandater le secrétariat départemental... Il est essentiel, pour la vie des établissements et pour la démocratie syndicale, que chaque S1 y soit représenté !

– Maximum des représentants du S1 ayant droit de vote = 1 représentant de 3 à 9 syndiqués, 2 de 10 à 19, et 3 au-delà ; les membres du bureau sont membres de droit, et ne sont pas décomptés dans la délégation de leur S1.

### Autorisation d'absence :

– Si les camarades mandatés par leur S1 ont cours ce jour-là, ils doivent solliciter, en principe 8 jours à l'avance, une autorisation d'absence sur le modèle paru dans le *S2 Info* n°233 du 11/10/04.

PS:

- [Télécharger l'intégralité du rapport Thélot \(fichier .pdf\)](#).
- [Lire les analyses du SNES sur notre site](#).